



## Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

### Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.  
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : \_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_

Dossier complet le : \_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_

N° d'enregistrement : \_\_\_\_\_

## 1 Intitulé du projet

Construction d'un abattoir public - Commune de Saint-Pierre en Faucigny (74)

## 2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

### 2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

### 2.2 Personne morale

Dénomination

DEPARTEMENT DE LA HAUTE-SAVOIE

Raison sociale

DEPARTEMENT DE LA HAUTE-SAVOIE

N° SIRET

2 2 7 4 0 0 0 1 7 0 0 0 7 4

Type de société (SA, SCI...)

Collectivité territoriale

Représentant de la personne morale :  Madame

Nom

SADDIER

Monsieur

Prénom(s)

Martial

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

### 3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
1.a)	a) Autres installations classées pour la protection de l'environnement soumises à autorisation.

#### 3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

Oui  Non

#### 3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

Oui  Non

### 4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

#### 4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le présent projet soumis à examen cas par cas prévoit la construction d'un abattoir public sur la commune de Saint-Pierre-en-Faucigny (74800), sur les parcelles AL n°5pp, 6, 7pp, 8pp, 9pp et 10pp, sur un total de 9 800 m<sup>2</sup>. La maîtrise foncière des parcelles du projet sera détenue par l'exploitant.

Le projet se situe au sein de la future extension du parc d'activité des Jourdiés (macrolot 2). Deux accès au site via la route des Lacs sont prévus. Un boisement urbain sera mis en place au Nord de l'emprise et sera conservé tout au long de l'exploitation du site.

L'emprise du projet est actuellement occupée par des terrains agricoles, principalement composés de prairies permanentes. L'exploitant veillera à limiter l'artificialisation des terrains concernés.

Notons que les terrains concernés par le projet font actuellement l'objet d'une Déclaration d'utilité publique (DUP) pour la Mise en Conformité (MEC) du PLU de la commune de Saint-Pierre-en-Faucigny, dans le cadre de la demande d'autorisation environnementale du projet d'extension du Parc d'Activité Economique (PAE) des Jourdiés. Actuellement, le site est localisé en zone Ap (Agricole protégée).

#### 4.2 Objectifs du projet

Actuellement, le département de la Haute-Savoie dépend de l'activité de l'abattoir historique du département, localisé à Megève, pour l'abattage du bétail. Vieillissante, l'installation n'est aujourd'hui plus en capacité de répondre aux besoins des éleveurs du secteur. Ses capacités sont limitées et les possibilités d'extensions sur le terrain actuel sont insuffisantes.

De fait, l'ouverture d'un nouvel abattoir de capacité supérieure apparaît nécessaire. La structure sera dimensionnée pour traiter un volume de 1700 tonnes/an de carcasses sur 4 jours d'abattage par semaine. L'abattoir de Megève, cessera son activité à la mise en service du nouvel abattoir.

---

## 4.3 Décrivez sommairement le projet

### 4.3.1 Dans sa phase travaux

La durée prévisionnelle des travaux est de 14 mois.

Les travaux suivants seront réalisés :

- Terrassement et VRD ;
- Traitement des effluents ;
- Gros œuvre ;
- 2nd œuvre et finitions ;
- Raccordement aux réseaux publics ;
- Espaces verts (haies, bassin de rétention des eaux pluviales, noues d'infiltrations).

---

### 4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

En exploitation est prévu un battage de bétail pour un volume de 1 700 t/an. Le volume moyen de bétail abattu est estimé à 8 t/jour.

L'installation répondra aux principales caractéristiques suivantes :

- Abattoir prestataire de service multi-espèces : gros bovins, porcs, ovins/caprins, veaux ;
- Atelier de découpe pour morceaux sous-vide ;
- Atelier de transformation ;
- Abattage rituel ponctuel (lors des fêtes religieuses) ;
- Agrément bio.

L'atelier de découpe permettra de traiter environ 850 tonnes/an répartie sur 2 à 3 jours de découpe par semaine. soit une moyenne de 5 t/jour.

Transformation de diverses viandes dans une unité privative (atelier de transformation). Le volume travaillé est d'environ 200 t/an soit 1 tonne/jour en moyenne.

Une variabilité saisonnière de la production sera prise en compte dans le cadre du projet :

- Basse saison : juin – juillet ;
- Haute-saison : octobre – novembre (descentes d'alpages).

L'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine est abordé au point 6 du présent document.

---

## 4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Abattoir:

- Autorisation - rubrique 2210 (abattage d'animaux) : 8 t/j en moyenne
- Déclaration - rubrique 2355 (dépôt de peaux): capacité de stockage < 10 t

Atelier de découpe et transformation multi-espèces:

- Enregistrement - rubrique 2221 (Préparation ou conservation de produits alimentaires d'origine animale) : 5 t/j en moyenne

Nomenclature IOTA - Déclaration - rubrique 2.1.5.0 (Rejet d'eaux pluviales): bassin intercepté > 1 ha mais < 20 ha

---

#### 4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Superficie de la parcelle	9 800 m <sup>2</sup>
Surfaces de plancher	1 820 m <sup>2</sup>
Rythme d'abattage	1 700 t/an

#### 4.6 Localisation du projet

##### Adresse et commune d'implantation

Numéro : \_\_\_\_\_ Voie : route des lacs

Lieu-dit : le Busquet

Localité : Saint-Pierre-en-Faucigny

Code postal : 7 4 8 0 0 BP : \_\_\_\_\_ Cedex : \_\_\_\_\_

##### Coordonnées géographiques<sup>[1]</sup>

Long. : 0 6 ° 2 2 ' 1 6 " E Lat. : 4 6 ° 0 4 ' 4 2 " N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°, 11°a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : \_\_\_\_\_ ° \_\_\_\_\_ ' \_\_\_\_\_ " \_\_\_\_\_ Lat. : \_\_\_\_\_ ° \_\_\_\_\_ ' \_\_\_\_\_ " \_\_\_\_\_

Point de d'arrivée : Long. : \_\_\_\_\_ ° \_\_\_\_\_ ' \_\_\_\_\_ " \_\_\_\_\_ Lat. : \_\_\_\_\_ ° \_\_\_\_\_ ' \_\_\_\_\_ " \_\_\_\_\_

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

#### 4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui  Non

##### 4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui  Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

**4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, précisez les caractéristiques du projet « avant /après ».**

## 5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le Plan de Prévention du Bruit de Haute-Savoie a été approuvé en septembre 2019 et couvre la totalité du département. Deux infrastructures routières émettrices de nuisances sonores situées à proximité du projet sont concernées : l'A40 et la D1203. Toutefois, celles-ci seront relativement éloignées du projet et n'impacteront pas directement l'activité du site. Notons que le site pourra être source de nuisances sonores. L'exploitant veillera à limiter l'impact de l'activité sur l'ambiance sonore du secteur.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun bien inscrit, monument historique ou site patrimonial remarquable n'est référencé sur la commune de Saint-Pierre-en-Faucigny.
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La totalité de l'emprise de la future extension du PAE des Jourdiés, et se faisant de l'emprise du présent projet, se situe en dehors de toute zone humide et corridors de liaison entre les différentes zones humides du secteur.
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de Saint-Pierre-en-Faucigny est couverte le Plan de Prévention des Risques Inondations (PPRi) de l'Arve.
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le PPRi de la commune a été approuvé le 19 novembre 2001. Selon le plan de zonage annexé au-dit PPRi, le projet est situé en dehors de toute zone à risque inondation.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'emprise du projet ne présente aucune sensibilité particulière concernant la pollution des sols. Après consultation des bases de données BASIAS (anciens sites industriels ou de services susceptibles d'avoir généré une pollution historique) et CASIAS (représentation cartographique associée), aucun site n'est référencé sur ou à proximité immédiate des terrains concernés.
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet est situé à proximité de 4 captages AEP (la ferme Blandet, Bajolet, Passeirier et Bonneville-Les Vorzières de Dessy). Bien que l'emprise du projet soit localisée en dehors de tout périmètre de protection de captage, le projet est situé en limite Nord du périmètre de protection éloignée de plusieurs captages.
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet est localisé à proximité de deux sites Natura 2000 (SIC/ZPS) : - la Vallée de l'Arve (FR8201715), localisé à environ 1 km au Nord-Ouest du projet ; - le Massif du Bargy (FR8201705), localisé à environ 4 km au Sud-Est du projet. L'activité du projet n'aura aucune interaction avec les sites précédemment cités.
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun site classé n'est référencé sur la commune de Saint-Pierre-en-Faucigny.

## 6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

### 6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles	Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel	
<b>Ressources</b>	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les réseaux nécessaires à l'alimentation en eau et en électricité du site sont déjà présents le long de la route des Lacs. En effet, ceux-ci desservent les parcelles de l'actuel parc d'activité des Jourdiés.
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'étude écologique réalisée dans le cadre du projet d'extension de la PAE des Jourdiés a mis en évidence la fonctionnalité écologique faible du secteur d'étude, du fait de l'occupation actuelle des sols (milieux agricoles). L'impact résiduel du projet sur la biodiversité est considéré comme faible à modéré, notamment vis à vis de l'avifaune locale. Les mesures mises en place permettront de diminuer sensiblement les effets négatifs du projet sur ces espèces.
Milieu naturel	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site Natura 2000 le plus proche est localisé à environ 1 km au Nord-Ouest du projet (Vallée de l'Arve). Du fait de l'éloignement et de la séparation physique des deux sites induite par les différents axes routiers (notamment l'A40 et la D19), la probabilité que l'activité du site ait un impact sur un habitat ou une espèce inscrite au formulaire standard de données de ce site Natura 2000 est considérée comme faible.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet engendrera la consommation d'environ de 9 800 m <sup>2</sup> de terres agricoles, essentiellement prairiales. Rappelons qu'une DUP MEC a été déposée en 2024 dans le cadre de l'extension du PAE des Jourdiés afin de modifier la nature de l'occupation des sols sur la totalité de l'emprise du projet (actuellement Agricole Protégé).
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Une canalisation de transport de gaz naturel traverse l'emprise du site. L'exploitant s'est d'ores et déjà rapproché du gestionnaire de réseau concerné afin de garantir la sécurité des populations tout au long de la phase travaux ainsi que de l'exploitation du site (notamment lors du passage des engins).
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'emprise du projet est concernée par un risque lié aux remontées de nappe (aléa moyen), par un risque de retrait-gonflement des argiles faible ainsi que par un aléa sismique modéré. Rappelons que le projet se situe en dehors de toute zones inondables référencées dans le PPRi de la commune de Saint-Pierre-en-Foncigny.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet engendrera un risque sanitaire inhérent à ce type d'activité, notamment vis à vis de la présence d'animaux vivants et de la manipulation de sous-produits animaux sur le site (SPA).
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Un dossier d'agrément sanitaire est en cours de réalisation. Celui-ci précisera les mesures mises en œuvre afin de limiter tout risque biologique. Le risque sanitaire sera relativement faible.

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	En moyenne, l'import de 350 animaux par semaine est attendu sur site. Par conséquent, l'activité du projet engendrera le passage d'environ 20 remorques ou camions par jour. En haute saison, le transport des produits nécessitera le passage de 10 camions frigorifiques par jour. Au total, on peut estimer que l'activité induira le passage d'environ 30 camions et/ou fourgons par jour au maximum. Rappelons que le trafic engendré par le projet viendra se substituer au trafic actuellement imputé à l'activité de l'abattoir de Megève.
	Est-il source de bruit ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Au vu de la localisation du projet à proximité immédiate d'une aire d'accueil des gens du voyage et du niveau sonore associé à ce type d'activité, l'exploitant veillera à limiter les émissions de bruit.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Une étude acoustique a été réalisée en amont faisant état d'une ambiance sonore modérée. Un suivi des émissions sonores du site sera périodiquement effectué conformément à l'arrêté d'autorisation.
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les nuisances olfactives du projet seront imputables au stockage des fumiers, des sous-produits animaux, eaux usées et aux extractions d'air du hall d'abattage et de ses annexes (stabulations, triperie).
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Une mesure des émissions olfactives sera effectuée régulièrement. Des essences forestières odorantes seront plantées afin de limiter l'impact sur l'aire d'accueil des gens du voyage à proximité.
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'activité induira des émissions lumineuses, notamment en période hivernale, en début et en fin de journée.
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'éclairage extérieur sera limité aux voies de circulation et au parking afin de garantir la sécurité des locaux et du personnel intervenant sur le site.
	Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Engendre-t-il des rejets liquides ?		<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les eaux ruisselant sur les voies de circulation du site seront dirigées par gravité vers un bassin de décantation. Un séparateur à hydrocarbures sera installé au niveau des zones de stationnement.
Si oui, dans quel milieu ?		<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'évacuation des eaux en sorties du bassin après décantation sera assurée par un régulateur de débit vers une série de noues d'infiltration, situées en limites Sud et Est du site.

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet engendrera des rejets d'eaux usées vers la STEP de Saint-Pierre-en-Faucigny. Les effluents bruts seront acheminées vers un dispositif de pré-traitées directement sur le site. Une convention de rejet avec la Communauté de Commune du Pays Rochois sera établie. Les eaux pluviales s'infiltreront directement sur le site avant le raccordement au réseau public, sous réserve de l'instruction du projet d'extension du PAE des Jourdiés.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les sous-produits animaux (SPA) générés seront récupérés en cours d'abattage puis stockés avant enlèvement. Les déchets seront stockés dans différents bacs selon la catégorie (C1 ou C3) puis enlevés à un rythme bi hebdomadaire. Les sous-produits non valorisables seront acheminés vers un frigo de stockage des déchets (C1 C2 et C3) en vue de leur enlèvement par l'équarisseur. Le sang sera pompé puis stocké en cuve dans un local réfrigéré de stockage de sous-produits. Les fumiers seront stockés en benne-fumière.
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

## 6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui  Non

Si oui, décrivez lesquelles :

---

### 6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui  Non

Si oui, décrivez lesquelles :

---

---

### 6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Les premières mesures et caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les impacts du projet sur l'environnement ou la santé humaine ont été présentées au point 6.1.

---

---

### 6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Afin de limiter l'impact de l'activité sur l'environnement et la santé humaine, des mesures seront mises en place. Une attention toute particulière sera donnée quant à la réduction des nuisances vis-à-vis de l'aire d'accueil des gens du voyage située à proximité directe au Nord du projet.

Concernant le paysage, un boisement urbain ainsi que des haies seront plantées en périphérie du site afin de limiter la visibilité de l'installation, notamment depuis des points de vue rapprochés. Les essences forestières choisies seront odorantes afin de réduire la propagation de toutes odeurs provenant de l'installation en dehors des limites de propriété.

Les eaux ruisselant sur le site seront acheminées par gravité vers une bassin de décantation et d'infiltration dimensionné en conséquence. Celles-ci seront évacuées vers des noues d'infiltrations plantées, aménagées en limites de site. Un séparateur à hydrocarbures sera installé au niveau des zones de stationnement afin de limiter l'impact sur la qualité des eaux et des sols du secteur.

Les effluents issus du sites subiront un pré-traitement spécifique à ce type d'activité dans une station dépuracion interne, dimensionnée en fonction des charges polluantes générées par l'abattoir. Une fois traités, ces effluents seront rejetés vers la STEP de la commune de Saint-Pierre-en-Faucigny. Les effluents seront maîtrisés, limitant de fait l'impact de l'activité sur l'environnement tout en répondant aux exigences réglementaires liées au risque sanitaire.

Les rejets feront l'objet d'un suivi régulier, conformément à l'arrêté d'autorisation du 30/04/2004.

---

## 7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

La zone choisie par la collectivité pour l'implantation de l'abattoir a déjà fait l'objet d'une étude d'impact, en lien avec le projet d'extension du PAE des Jourdiés. Celle-ci a mis en évidence la faible fonctionnalité écologique du secteur d'étude, de part la nature de l'occupation des sols (prairies permanentes). Le secteur apparaît donc adéquat à la réalisation du projet, d'autant plus que celui-ci se placera dans la continuité du PAE des Jourdiés, zone fortement marquée par l'activité industrielle. De plus, les processus ainsi que les enjeux liés à ce type d'activité sont anticipés, notamment grâce à l'expérience acquise sur le site de Megève. Les contrôles et suivis inhérents à ce type d'activité sont donc connus et maîtrisés par la collectivité qui veillera à la conformité de l'installation et au respect des réglementations applicables (notamment à l'arrêté du 30/04/2004).  
Une évaluation environnementale n'apparaît pas nécessaire.

## 8 Annexes

### 8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publié</b> .	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	<input type="checkbox"/>
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	<input type="checkbox"/>
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	<input checked="" type="checkbox"/>
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

## 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

*i* Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1	Programme fonctionnel (Tomes 1 et 2)	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Carnets de plans du projet	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Étude acoustique - Etat initial (2025)	<input checked="" type="checkbox"/>
4		<input type="checkbox"/>
5		<input type="checkbox"/>

## 9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Nom SADDIER

Prénom Martial

Qualité du signataire Président du département de la Haute Savoie

À Annecy

Fait le 07/05/2025

Le Président

Martial SADDIER

Signature du (des) demandeur(s)